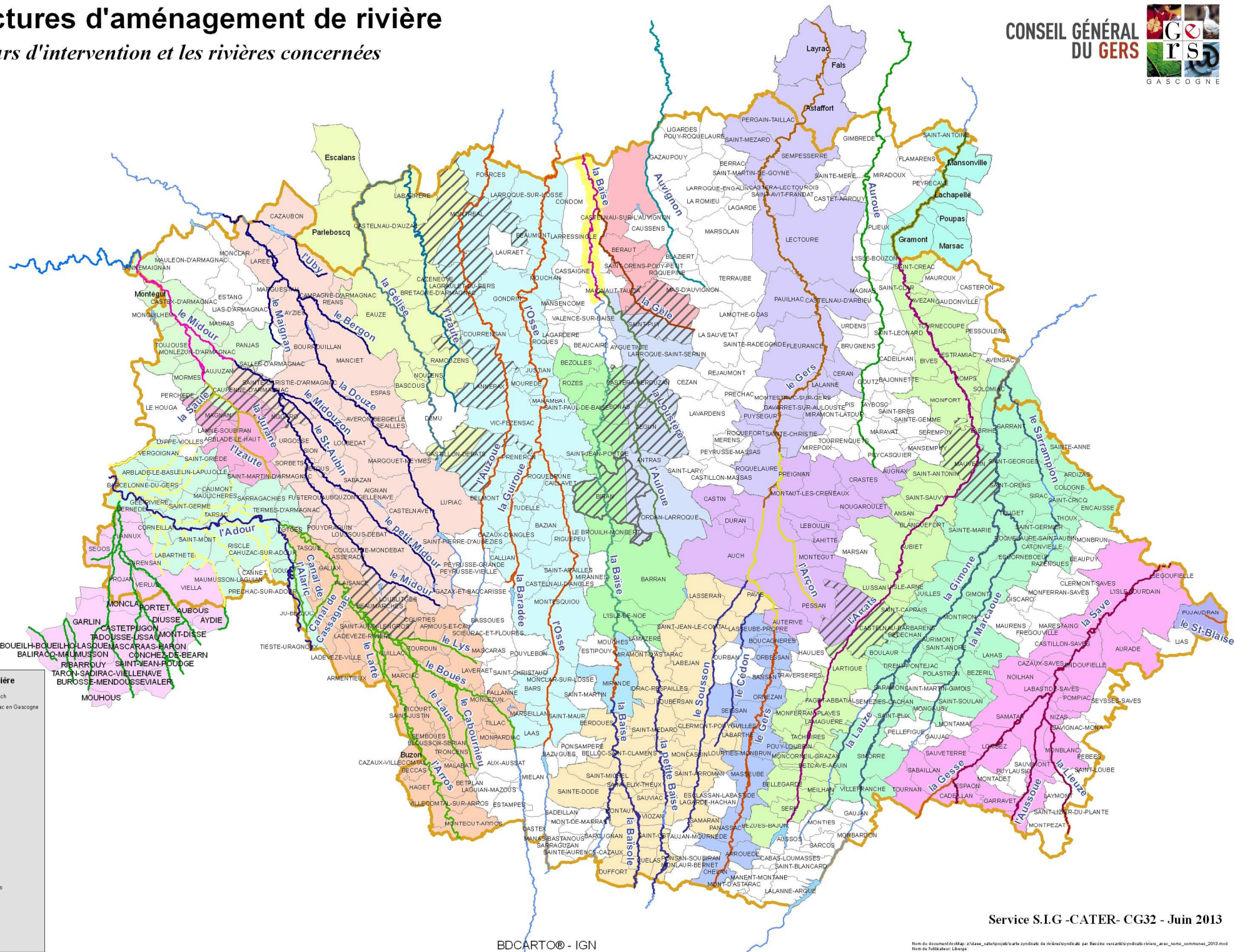


Les structures d'aménagement de rivière

Les secteurs d'intervention et les rivières concernées



- Syndicats d'aménagement de rivière**
- Communauté d'agglomération du Grand Auch
 - Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne
 - SM du Cours et
 - SIA Vallée de l'Aulouze
 - SIA Vallées de l'Oise, Guitouze et Auzouze
 - SIA de l'Isère et du Midour
 - SIA de la Gèle
 - SIA de la Gélise et de l'Isaute
 - SIA du bassin de la Douze et du Midour
 - SIA des vallées du Bassin de l'Aros
 - SIAA Vallée de l'Isaute
 - SIAA Vallée de la Gimone
 - SIBA de l'Arrens (32-92)
 - SIDEL Gers
 - SIGV de la Save Gersoise
 - S'VJ du Libès
 - SM de l'Adour Gersois et des ses affluents
 - SMAA Vallée de l'Arrens
 - SMEA du Sousson, du Cédon et des Baïses
 - Syndicat Mixte de Trois Vallées
 - Syndicat d'Aménagement de la Baïse
 - Baïse navigable - Gestion Conseil Général
 - Communes adhérentes à plusieurs structures